



RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL DE L'OFIS : APPEL A CANDIDATURES

Le Conseil de l'OFIS oriente et supervise les travaux de l'OFIS.

Composé de 12 membres nommés intuitu personae, le Conseil est présidé par Olivier Le Gall. À parité des genres et en couverture disciplinaire large, il compte des personnalités expérimentées en matière d'intégrité scientifique, d'organisation du système d'enseignement supérieur et de recherche français, de nouvelles formes de recherche « open science ».

Comme tous les deux ans, la moitié du Conseil de l'OFIS sera renouvelée début 2022. Toutes les personnes intéressées sont appelées à faire **acte de candidature avant le 31 janvier 2022** minuit en envoyant une biographie et une lettre de motivation à dir.ofis@hceres.fr. Les candidatures seront examinées par un comité d'experts principalement externe avant d'être finalement sélectionnées par le Conseil de l'OFIS puis le Collège du Hcéres. La décision finale respectera la volonté de parité du Conseil de l'OFIS.

Le mandat des membres du conseil, non rémunéré, est de quatre années et il est renouvelable une fois (certains membres actuels seront candidats au renouvellement de leur mandat).

Les personnes candidates seront en poste ou récemment retraités du monde académique, en France ou à l'étranger, et francophones. Toutes les origines disciplinaires sont les bienvenues mais afin de contribuer à la diversité des sensibilités nécessaire aux travaux du conseil, les disciplines suivantes – entre autres – feront l'objet d'un intérêt particulier : sciences et technologies (ERC PE), technologies médicales (ERC LS7), écologie (ERC LS8), philosophie des sciences (ERC SH5). Les expertises liées à l'ouverture de la science feront l'objet d'une attention particulière. Une solide capacité de projection au-delà de ces sensibilités de métier ou disciplinaires sera quoi qu'il en soit recherchée. Une bonne connaissance du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur français sera appréciée, ainsi que l'expérience du mentorat.